

Le présent est ouvert à toute observation relative au projet de nouveau Plan Local d'Urbanisme, et de modification de périmètres de délimitation des abords de certains monuments historiques.

PENSEZ À PRÉCISER L'OBJET DE VOTRE OBSERVATION, ET LA(ES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

Dans le cadre du PLU, je suis surpris de l'observation de l'impact au effet l'évaluation environnemental à une importance fondamentale dans les phrases utilisées. On utilise l'expression "Lys mitoyenne". Ça c'était avant aujourd'hui la non conformité des plans et la rédaction de ce dossier n°3 Analyse des Incidences Natura 2000 est largement incomplet; pour exemple le projet et la création du port au berge de lys modifie considérablement "Natura 2000" ou peut des zones inondables.

Ensuite on se demande si on maîtrise bien ce dossier la lys ne sera presque plus mitoyenne il ne restera que quelques mètres de mitoyenneté c'est à dire entre la Rue des Basilides et le fau de maisons de la place aux jets d'eau et c'est tout. une observation de l'espace fait dire que la lys sera entièrement en Belgique et on peut acheter les jets de l'eau (point important pour faire les économies). du lys sera en France au totalité à Waineton (droite et gauche) ce petit Trougon ne doit pas être classé en GP zone naturelle, c'est un point de développement majeur

PENSEZ À PRÉCISER L'OBJET DE VOTRE OBSERVATION, ET LA(ES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

qui pour et doit servir de point d'appui.
ensuite on retrouvera la Lys en France au
niveau de la station d'épuration c'est le
seul et unique point d'appui de la France
à Comines sur la Lys. Mais vraisemblablement
on a pas de projet sur la liaison Seine. St-Denis
à Comines - c'est le même problème qu'une
commune qui n'a pas de bifurques d'autoroute mais
qui subit les contraintes. Il faut travailler
sur un projet de port Européen.
Avant la Lys représentait la frontière et était
mitoyenne, maintenant et dans les 2 ans elle sera
Belge à 99% avec Frelinghien et Wavregh. Nous
avons des compensations, lesquels on va en faire
les bords pollués de métaux lourds par les
dunes qui viennent du nouveau canal de la Lys
de Belgique.

Alors quand on parle d'impact résiduelles

GP

PENSEZ À PRÉCISER L'OBJET DE VOTRE OBSERVATION, ET LA(ES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

prévisible ou constater qu'on se prive
de développement d'un secteur majeur pour
commun - Ce nous met à la portée aux yeux
mais dans quelques années on changera les panneaux
et les panneaux belges sont présents sur toute la
lys. Le conseil Municipal n'a pas lieu ou ne
se réunit pas pendant l'acquisition pour rectifier
ce rapport - Page 4 on peut lire - La MEL ne
compte aucun site Natura 2000 mais plusieurs sites
à proximité - Si ce n'est que la lys n'est plus
mitoyenne - Autre point si on s'éloigne sur les sites
à proximité on peut demander pour que le dossier
soit également rédigé en FRANÇAIS et que la commune
avec ces sites remarquable ait également à disposition
un espace publique - Futur de qu'un îlot Belge
sur français mérite une réflexion

GP

PENSEZ À PRÉCISER L'OBJET DE VOTRE OBSERVATION, ET LA(ES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

M Michel DELMOTTE

62 rue de Linzelles

COMINÈS

Âgé de 51 ans, je suis agriculteur, mon épouse travaille également sur l'exploitation de 28 hectares.

Avec le futur PLU, notamment le domaine des saules, je perds 8 hectares d'une belle plaine agricole située à proximité de mon exploitation (600 mètres). Soit 30% de ma surface totale.

Je demande que ce projet soit retardé de 10 ans (jusqu'à notre retraite) ou supprimé car, il est urgent d'arrêter de prendre des terres agricoles.

De plus, l'augmentation de la circulation des voitures rue de Linzelles représentera un danger supplémentaire pour sortir de mon corps de ferme avec le matériel agricole.

le 8 janvier 2019

Delmotte Michel

GP

Le présent est ouvert à toute observation relative au projet de nouveau Plan Local d'Urbanisme, et de modification de périmètres de délimitation des abords de certains monuments historiques.

PENSEZ À PRÉCISER L'OBJET DE VOTRE OBSERVATION, ET LA(ES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

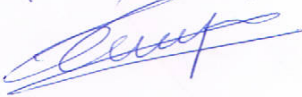
Le 08/01/2019

GP

Le présent est ouvert à toute observation relative au projet de nouveau Plan Local d'Urbanisme, et de modification de périmètres de délimitation des abords de certains monuments historiques.

PENSEZ À PRÉCISER L'OBJET DE VOTRE OBSERVATION, ET LA(ES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

le 11/01/2019.

①	Contribution de collectif des experts d'usage du Sud Vieil Joux M. Xavier Beghin et M. Carissimo Philippe - document de 2 pages annexé au registre.
②	M. Franck Leroy SCEA Contribution sur le R.N.
③	M ^{me} Debret Anne-Françoise. Contribution sur le R.N.
④	M. Vanhalst Marc. Document de 2 pages sur le territoire d'Halluin.
⑤	M. Han TURPIN André, 4 rue P. Housez. Le nouveau sens de circulation risque de poser des difficultés énormes. Nous aurons des difficultés pour dégarer nos véhicules des garages. Je propose de mettre la rue en impasse, sans fais supplémentaire. Écrit sous la dictée par le C.E. 
⑥	Participation sur plusieurs sujets Contribution sur le R.N.

GP

Le présent est ouvert à toute observation relative au projet de nouveau Plan Local d'Urbanisme, et de modification de périmètres de délimitation des abords de certains monuments historiques.

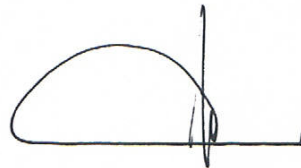
PENSEZ À PRÉCISER L'OBJET DE VOTRE OBSERVATION, ET LA(ES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

⑦

M. Lictévoit René
1560 chemin du Hal.

Prise d'information sur le bâtiment inscrit à l'EBAN.

Enquête Publique close à 17h05.



G. Parenna, Commissaire Enquêteur.

GP

Le présent est ouvert à toute observation relative au projet de nouveau Plan Local d'Urbanisme, et de modification de périmètres de délimitation des abords de certains monuments historiques.

PENSEZ À PRÉCISER L'OBJET DE VOTRE OBSERVATION, ET LA(ES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

20.11.2018

Permanence Commissaire-Enquêteur

9h - 12h.

Mme SOUILLART Isabelle

Dépôt de remarques sur Registre Electronique.

Bernard.

Dépôt de remarques sur R.N.

M. LESAFFRE et Consort.

Problème de zonage d'une parcelle notée en A et souhait de la voir en U.

Reviendra ou fera la contribution par R.N.



le 20 novembre 2018

GP 01

PENSEZ À PRÉCISER L'OBJET DE VOTRE OBSERVATION, ET LA(ES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

Monsieur de Maize, M^r de Président chers élus,

du COP24, lieu de détermination, il se agit tout d'abord, considérer au niveau International, que National et local, de ranguer sous le tapis une question climatique qui ne semble guère passionner les foules, et au tout cas peu d'élus.

Il semble en aller de même chez nous où des citoyens de divers horizons, inquiets pour leur avenir et celui de leurs enfants, vont tout interpellé sur les actions locales contribuant à l'urgence climatique, ~~pourrait~~ d'un parc arboré des espaces ouverts au public Rue de l'Église, Retrait d'une partie importante du Jardin Public, Retrait du square Philippe de Comynes. D'ailleurs la canicule 2018 ou a relevé une différence de 2°C entre l'espace arboré de la rue de l'Église par rapport au relevé fait sur la grande Place avant l'installation des jets d'eau.

Dans un communiqué de presse du 8 octobre le GIEC.

Le groupement Intergouvernemental pour l'étude sur l'évolution du climat appelle les états "à faire ce que la science exige de nous avant qu'il ne soit trop tard" en reprenant les conclusions du rapport du GIEC sur la limitation du réchauffement climatique, qui est sans nul doute possible coextensif aux activités humaines, à 1,5°Celsius. Je cite toujours "ce rapport rédigé par les plus grands climatologues du monde, est une sonnette d'alarme assourdissante plus vite que les changements climatiques se produisent plus vite que prévu et que le temps presse" or cette sonnette d'alarme assourdissante qui n'est pas la première, puisque le GIEC a publié en 2007 un deuxième rapport de plus en plus inquiétants, ne semble pas avoir été entendus, Taut dans la gestion quotidienne

PENSEZ À PRÉCISER L'OBJET DE VOTRE OBSERVATION, ET LA(ES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

Tous les ans des quantités d'arbres sur la commune sont éclairés atteints d'une maladie et tous les ans ces arbres sont abattus à grande échelle, il faudra, je cite, des changements sans précédent dans tous les aspects de la société, en particulier dans les secteurs de la construction dans le royaume des espaces agricoles*^①, de l'énergie et l'industrie et du Transport.*^②

① Installer un nouveau magasin en zone agricole à proximité de la ZAC c'est non justifié, installer un cabinet médical dans la ZAC c'est non adapté par rapport à l'espace, ou l'absence d'objectif ou est dans l'instantané, voir Rue du CALVAIRE

② Le Transport on fait un projet plus mais au même temps les élus se glorifient de construire des logements verticaux en imposant eux-mêmes de supprimer la voie ferrée, les distances entre la voie et le bâtiment est incompatible : cette ligne doit permettre à la ville de continuer à se développer c'est un axe primordial on vient nous installer un parc à vélo, qui sert à qui ? on va déplacer la gare existante, c'est un moyen de Transport qui développe la mobilité des particuliers fins et l'incertitude injustifiée des axes verticaux surtout quand le bus suit la voie ferrée.

d'occurrence et surtout belle d'intégrer ces changements sans précédents dans les documents d'urbanisme au cours

GP de révision

PENSEZ À PRÉCISER L'OBJET DE VOTRE OBSERVATION, ET LA(ES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

Au contraire ce PLU, élaboré par des techniciens vraisemblablement sous la houlette de promoteurs d'aménagement auraient dû permettre de sauvegarder les sols (qui sont les principaux puits de carbone terrestres avec les océans et les végétaux par le biais de la photosynthèse, protègent les cour. maritimes écologiques, les vieux arbres Rx de l'incendie, les zones humides les bords moites de la lgt, la nature de ville (de jardin public le square ph. de communes). On voit dans la direction diamétralement opposée à ce qu'il faudrait faire avec toujours plus de bétonnage (1000 logements sur la ville au Gues c'est pas justifié on ne marche rien, le logement proche l'église classique c'est un coiffeur) on subit un certain incertain, toujours plus d'artificialisation de sols (ecoles) de destruction de zone humides, (Berge du Hovart) d'abatage d'arbres (espace Houlpin CHATEAU) dans des projets immobiliers multiples : dotissements, zones commerciales, routes d'équipements, empêchant ainsi la capture et le stockage de CO₂, le principal gaz à effet de serre alors qu'il faudrait plutôt songer à des désaménagements à des stratégies de végétalisation pour combattre les îlots de chaleur au cœur des villes et pour permettre au vivant de ne pas disparaître d'ici car attaqué le 18 Décembre par l'ONG Greenpeace, Oxfam, Notre affaire à tous, la Fondation Nicolas Hulot pour l'action climatique en cette période d'agreste, de fête ou doit répondre au message de Greta Thunberg adressé aux dirigeants de la planète lors de la COP 24

GP

e présent est ouvert à toute observation relative au projet de nouveau Plan Local d'Urbanisme, et de modification de périmètres de délimitation des abords de certains monuments historiques.


PENSEZ À PRÉCISER L'OBJET DE VOTRE OBSERVATION, ET LA(ES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

^ Notre biosphère est sacrifiée pour que des personnes riches vivent dans des pays comme le mien puissent vivre dans le luxe. [...] en 2078, je fêterai mes 75 ans. Si j'ai des enfants [...] peut-être me demanderont-ils pourquoi vous n'avez rien fait alors qu'il était encore temps. Vous dites que vous aimez vos enfants plus que tout au monde, et pourtant vous leur volez leur futur [...] vous nous avez ignorés dans le passé et vous continuez à nous ignorer [...] Nous sommes venus ici pour vous faire savoir que le changement est au train d'arriver, que vous le vouliez ou non.
Laissez notre espace arboré avec de l'énergie.

Le 21 décembre 2018

09

Document remis le 11/01/2019 par M. Vanhalst.

4 GP


Mme Blanquart

Monsieur le Commissaire enquêteur

M Pierre Claies

du PLU 2 Commune d'Halluin pour

M Georges Maricau

Rue de Linselles Carrière Bonvin

M Marc Vanhalst

carrière Dervaux 59250 Halluin

Halluin le 04/01/2019

Monsieur le commissaire enquêteur

Veillez trouver ci-joint copie du courrier adressé à Monsieur le Maire d'Halluin début Novembre 2018 ; concernant l'accessibilité à nos habitations et repris sur vos plans par un trait « rouge » avec pour légende F 17 (réserve d'infrastructure) projet que nous aimerions voir se concrétiser au plus tôt

Vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous voudrez bien apporter à notre requête,

Nous vous prions de croire Monsieur le commissaire enquêteur en nos sincères salutations



Mme Blanquart

Monsieur Gustave Dassonville

M Pierre Claies

Maire d'Halluin

M Georges Maricau

Rue Marthe Nollet

M Marc Vanhalst

59250 Halluin

Halluin le 11 Novembre 2018

Accessibilité des riverains

À leur habitation

Monsieur le Maire

Les Halluinois Mme Blanquart, M Claies, M Maricau, M Vanhalst

Demeurant 783 – 785 A - 787- 791 b Rue de Linselles souhaiteraient vivement qu'une solution soit trouvée à leur situation et une mise en application rapide concernant l'accessibilité à leurs habitations. En effet ces quatre habitations sont desservies partiellement par un chemin carrossable en cailloux donnant sur la Route de Linselles.

Au fond du chemin privé carrossable avec servitude de passage, un petit chemin à peine piétonnier permet de desservir les habitations de Mme Blanquart et M Pierre Claies. L'épouse de M. Claies doit être emmenée trois fois par semaine sur bran quart ou chaise roulante pour faire sa dialyse en ambulance dans des conditions indignes à notre époque

Le terrain agricole appartenant à la famille Dervaux agriculteur sur Halluin s'agrandit d'année en année en rognant sur ce petit chemin.

Par ailleurs, l'écoulement des eaux pluviales se fait par un petit ruisseau d'environ 12 mètres longeant partiellement le chemin et se jette sous la carrière Dervaux ; Ce ruisseau est aujourd'hui complètement saturé et mériterait un curage soigné car il ne peut plus assurer sa mission.

Les riverains souhaiteraient donc qu'un arrangement soit trouvé avec M. Dervaux pour la création d'une voie carrossable même en gravillons qui desservirait les habitations de Mme Blanquart et M. Claies et qui désengorgerait le chemin descendant vers les quatre habitations.

Nous ne demandons pas une voie bitumée avec éclairage et plantations de végétaux comme cela a été fait Carrière du Laitier (à proximité) avec le tout à l'égout en prime, mais simplement un chemin d'accès digne de ce nom

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous voudrez bien apporter à notre demande,

Et vous prions d'accepter Monsieur le Maire nos salutations les plus distinguées

Peu nombreux sont les citoyens disposant de compétences en matière d'urbanisme. Il ne leur est donc pas toujours facile d'intervenir dans les enquêtes publiques mises en place sur de tels sujets qui engagent pourtant leur environnement pour de longues années. Dans de tels cas, il est regrettable que des réunions publiques de présentation et d'explication ne soient pas organisées dans les communes concernées. A défaut, le collectif des experts d'usage du sud Vieil Dieu (créé en 2012 suite à une présentation du projet de « Domaine des Saules ») ne peut s'exonérer de présenter ses réflexions et observations concernant le projet de PLU 2. Il ne le fera qu'en s'appuyant sur son bon sens.

Bien sûr, notre collectif souscrit pleinement aux orientations présentées dans la rubrique « une nouvelle génération de documents d'urbanisme », concernant « l'équilibre entre développement du territoire et aménagement durable », à savoir les objectifs d'équilibre entre « le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés », d'une part et « une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels », d'autre part.

Notre collectif naturellement prend en considération le besoin de nouveaux logements au sein de la MEL. Il juge très positivement la politique de construction de logements actuellement menée à Comines qui donne la priorité à la restructuration d'espaces urbanisés en préservant les terres agricoles.

Concernant le sud Vieil Dieu et la zone classée AUDM (projet « Domaine des Saules »), notre collectif n'ignore pas que, sur ce secteur, l'urbanisation est à l'étude depuis plus de vingt ans. Il peut néanmoins se déclarer surpris de voir maintenue cette idée, alors que la MEL affiche un objectif de protection des sites, des milieux et paysages naturels et que, dans le dossier de concertation « Domaine des Saules » de décembre 2012, le site est reconnu attractif, proche d'une zone de grande qualité paysagère, et qu'il est habité par une faune remarquable (chevêches omniprésentes).

Il tient aussi à rappeler les mises en garde qu'il a formulées, depuis 2012, concernant les problèmes d'hydrologie. En effet, en cas de fortes pluies, les fossés débordent vite (voir photos ci-dessous) :



Une urbanisation intense accélérerait les ruissellements ; la suppression des fossés et leur remplacement par des conduits d'évacuation enterrés, contrairement aux propos rassurants de techniciens, ne pourrait, à ses yeux, qu'entraîner un risque fort d'inondations du site.

Enfin, une dernière interrogation préoccupe notre collectif d'un point de vue écologique, développement durable. Alors que personne ne sait quel sera l'avenir de la ligne SNCF Comines-Lille, que les routes menant de Comines aux bassins d'emplois sont de plus en plus saturées, la création de nouveaux logements, sur des terres agricoles à Comines, est-elle plus opportune que des restructurations de zones urbaines dans des communes proches des bassins d'emplois et mieux desservies, alors que la qualité de l'air ne fait qu'empirer dans la métropole ?

Voilà exposées les brèves réflexions qu'a inspiré le classement du sud Vieil Dieu en zone AUDM.

Avec l'espoir qu'elles retiennent votre attention...

Pour le collectif des experts d'usage du sud Vieil Dieu,
son porte parole, Xavier BEGHIN

